



Union nationale des Syndicats **cgt** des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris | 01 42 40 94 02 | contact@uspaoc-cgt.fr

www.uspaoc-cgt.fr

Eclat – revalorisation de salaire V1 et V2

Juste pour ne plus être hors la loi ...

La question du pouvoir d'achat : Ils en n'ont rien à faire

Au sein de la Branche ECLAT, la CGT avait imposé, lors de la dernière négociation sur les rémunérations, une clause de revoyure touchant la valeur des points V1 et V2 dans le cas d'une inflation supérieure à 1.2%. L'inflation en fin d'année 2021 étant de 2.9%, les organisations syndicales se sont donc retrouvées ce 1^{er} février.

La CGT, s'inspirant des avancées obtenues dans la branche de l'hôtellerie-restauration (*augmentation des salaires de 16%*) qui comme la Branche ECLAT souffre de difficultés de recrutement et du manque d'attractivité des métiers revendiquait une augmentation de 15% étalée sur 3 ans afin de permettre aux employeurs de construire leur budget.

Que nenni !

Les employeurs ont osé proposer qu'une augmentation de 3 points pour les deux premières catégories de la grille de classification permettant ainsi d'afficher une grille commençant avec des rémunérations au SMIC. En agissant ainsi, ils ont décidé de tasser la grille des salaires.

Les employeurs regroupés au sein d'HEXOPEE restent ainsi fidèles aux orientations actées lors des assises de l'ANIMATION tenues en février dernier par la secrétaire d'état chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, Sarah EL HAIRY et par lesquelles il était annoncé que les mesures concernant l'amélioration des conditions d'emploi, des rémunérations, du statut et de la formation continue n'étaient ni financées, ni programmées.

Au regard de la forte implication des salariés aux mouvements de contestation de ces derniers mois, la CGT a décidé de faire opposition à cet accord signé par la CFDT et l'UNSA.

La mobilisation annoncée du 17 mars prochain viendra appuyer la demande de la CGT à rouvrir la négociation sur l'augmentation des salaires.